Smart Immo

HONORAIRES TRANSACTION

A LA CHARGE DU VENDEUR ET DE L'ACQUEREUR

(TVA INCLUSE)

MONTANT DE LA TRANSACTION	REMUNERATION MAXIMUM
JUSQU'A 49 999 €	5 000 €
DE 50 000 A 99 999 €	12 % DU PRIX DE VENTE
DE 100 000 A 199 999 EUROS	10 % DU PRIX DE VENTE
DE 200 000 A 299 999 EUROS	8 % DU PRIX DE VENTE
DE 300 000 A 799 999 EUROS	7 % DU PRIX DE VENTE
AU DELA DE 800 000 EUROS	6 % DU PRIX DE VENTE

Barème mis à jour le 2 avril 2022
Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par l'Agence SMARTIMMO en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2017 relatif à l'information des consommateurs et des professionnels intervenant dans une transaction immobilière.